

*Formation du genre des arabismes/ algérianismes dans la presse algérienne d'expression française*

*KHELLADI Sid Ahmed  
Université Mohamed Ben Ahmed Oran2*

**Abstract**

*Notre étude s'inscrit, sommairement, dans une perspective lexicologique. Elle tente de traiter l'une des questions relative au processus d'intégration morphosyntaxique des emprunts et des arabismes dans des productions médiatiques en se focalisant prioritairement sur la question du genre. L'objectif majeur assigné à cette recherche consiste à décrire les différents procédés d'enrichissement lexical mis en œuvre par le journaliste dans le processus de formation du genre des lexies appartenant au français dit « algérianisé » par rapport au français de référence.*

*Mots clés : genre- intégration morphosyntaxique-arabisme-emprunt.*

**Introduction**

Cet article vise à étudier la notion du genre des arabismes inscrits dans la chronique « tranche de vie » du journal « le quotidien d'Oran ». A travers cette recherche, nous tenterons de relever et d'interpréter les différentes stratégies de formation du genre des arabismes en s'inspirant des modèles français. Le but majeur de cette recherche est de vérifier si ces arabismes ont été intégrés sur le plan morphosyntaxique en s'adaptant avec les structures de la langue d'accueil ou non. Nous commençons par une esquisse d'une série de proposition de définitions faite par des lexicologues, linguistes et sémanticiens. Nous tenterons de décrire ensuite les différentes étapes par lesquelles passe une lexie d'origine étrangère dans un corpus de presse francophone. Nous terminerons, enfin, par une conclusion générale.

**1. L'emprunt lexical : essai de définition**

Les lexicologues considèrent, unanimement, que les procédés d'enrichissement lexical permettent la modernisation, l'enrichissement et la diversification du vocabulaire de la langue quel que soit son origine, son statut ou sa valeur. De même, ils reconnaissent que l'emprunt lexical est considéré souvent comme le résultat logique du contact de langues et du bilinguisme, car toute étude portant sur ce phénomène suppose plus au moins une rencontre entre deux systèmes linguistiques. Sans tenir compte des techniques de passage et d'adaptation de l'unité empruntée, l'emprunt lexical est sans conteste le moyen le plus fiable pour résoudre le problème de « la pénurie

*lexicale* » lié à la transformation massive que connaît la société surtout quand il s'agit de rapporter des réalités locales.

Pour ce faire une idée sur l'emprunt lexical, nous proposons une série de définitions d'un point de vue lexicologique, sémantique et sociolinguistique. Louis Deroy se contente de le considérer comme une apparition d'un mot étranger au sein d'une communauté linguistique : « *l'emprunt est une forme d'expression qu'une communauté linguistique reçoit d'une autre communauté* » (Deroy, 1956 : 18). Cette définition proposée par Louis Deroy semble avoir un lien avec celle de Phelizon (1976). Ce dernier garde l'idée d'intégration ou d'apparition d'un trait lexical d'une langue (source) dans un autre système linguistique d'une autre langue (langue cible) et préfère utiliser *langue* plutôt que *communauté* : « *Processus par lequel une langue ou un dialecte reçoit une unité linguistique d'une autre langue ou d'un autre dialecte* » (Phelizon, 1976 : 75). Dans ce sens, George Mounin (Mounin, 1974 : 24) avait parlé de « *l'intégration à une langue d'un élément d'une langue étrangère* ». Cette intégration présuppose une personne ayant une connaissance préalable de la langue source. Donc, pouvons-nous, aussi considérer que l'emprunt est une invention d'abord individuelle qui se généralise ensuite au sein du groupe des locuteurs d'une langue donnée.

Le terme « *emprunt* » désigne aussi l'ensemble des termes communs à deux systèmes de langues comme l'avance Labatut à travers la définition suivante : « *Pour identifier un emprunt, il faut comparer deux lexèmes de deux langues différentes : ainsi tout lexème commun est nécessairement un emprunt* ». (Labatut, 1983 : 41).

Nous pouvons, dans ce sens, rappeler que les langues empruntent souvent de nouvelles unités lexicales pour dénommer essentiellement les nouvelles réalités locales; comme le dit Deroy, « *l'emprunt devient presque une nécessité quand il s'agit de désigner des choses proprement étrangères.* » (Deroy, 1956:163). Dans une telle situation, le plus important est sans doute de satisfaire un besoin de la langue, car le locuteur se trouve parfois contraint d'emprunter surtout dans une situation incommunicable avec les composantes lexicales de sa propre langue; comme le remarque Deroy, « *on emprunte raisonnablement que ce dont on manque. L'emprunt se justifié normalement par un besoin* » (ibid : 137).

Ce changement de éléments extralinguistiques est tributaire de l'adoption de nouvelles unités lexicales pour s'accommoder au nouveau monde et rapporter scrupuleusement les nouvelles réalités locales, selon les propos de Jacqueline Picoche : « *...Besoin de dénommer exactement un produit d'origine étrangère, ou une réalité*

typique d'un pays lointain » (Picoche, 2000:340). En effet, dans les différentes situations de communications, l'utilisateur se trouve parfois contraint de recourir à des formes linguistiques étrangères en puisant dans des sources lexicales qui lui sont connues. Toutefois, si les auteurs des définitions précédentes ont focalisé leur attention sur le besoin linguistique même en cas de disponibilité, Jean Dubois, quant à lui, préfère conditionner ce passage du mot emprunté par son absence totale dans le système de la langue emprunteuse et suppose la coprésence de deux langues, la première est appelée communément langue source tandis que la seconde, emprunteuse, est appelée : langue cible : « *Il y'a emprunt quand un parler A utilise et finit par intégrer une unité ou un trait linguistique qui existait précédemment dans un parler B et que A ne possédait pas : l'unité ou le trait emprunté sont eux-mêmes appelés emprunts* » (Dubois et al, 1973 : 188). Si nous focalisons notre attention sur la définition proposée par Dubois, nous allons immédiatement comprendre que le transfert de l'unité en question d'une langue 1 vers une langue 2 véhicule plusieurs résultats parmi lesquels nous pouvons citer :

- Adaptation de l'unité avec le système linguistique de la langue d'accueil (langue 2, langue cible),
- L'unité empruntée qui était considérée comme d'origine devient étrangère dans le second système,
- Le mot emprunté est susceptible de grader le même sens d'origine ou peut avoir un nouveau sens (en cas de dépassement de son premier sens),
- Parfois, lors du transfert d'une langue à une autre, le même signifiant pourrait avoir un autre signifié.

Comme nous l'avons signalé, la notion de l'emprunt lexical recouvre plusieurs acceptions en fonction des disciplines. En effet, l'impact de la lexicologie sur toutes les disciplines qui s'intéressent au lexique a fait que ce concept soit étalé sur l'ensemble des sciences connexes comme la lexicographie et la sociolinguistique. De ce fait, Gumperz (1989) propose une définition en parlant de variété et du processus d'intégration des items (unités empruntées) au niveau de toutes les structures de la langue d'accueil. Même s'il remplace « intégration » ou « adaptation » par « incorporation », pour lui, l'emprunt est :

« L'introduction d'une variété dans une autre de mots isolés ou d'expressions, idiomatiques brèves figées. Les items en questions sont incorporés dans le système grammatical de la langue qui les emprunte. Ils sont traités comme appartenant à son lexique, en revêtant les

caractéristiques morphologiques et entrent dans ses structures syntaxiques. ». (Gumperz, 1989 : 64)

Dans la même optique de recherche Sudres(2001), quant à lui, considère l'emprunt comme l'un des procédés d'enrichissement lexical qui contribue à l'accroissement et à l'évolution du lexique de la langue. C'est pourquoi il le définit ainsi : « *L'emprunt est un mot ou une expression qu'une communauté linguistique emprunte à une autre langue qui en général se limite au lexique. C'est un mécanisme normal dans l'évolution de toute langue. C'est l'un des procédés qui permet d'accroître son vocabulaire dans divers domaines.* » (Sudres, 2001).

De cette pluralité de définitions, il se dégage chez tous les auteurs que l'emprunt désigne tout transfert, passage ou voyage d'une unité lexicale d'un système linguistique à un autre, et ce, dans le dessein de décrire, le plus fidèlement possible, une nouvelle réalité. L'unité en question est appelée à s'adapter à toutes les structures de la langue d'accueil.

### 1.1 Proposition de définition

La présentation du phénomène de l'emprunt lexical à travers la proposition de plusieurs définitions de différents points de vue, nous a permis d'en proposer une plus globale. Cette proposition de définition est le résultat de combinaison de plusieurs définitions proposées par un nombre important de chercheurs, linguistes et lexicologues.

« L'emprunt lexical peut se définir comme un type particulier du phénomène du contact de langues, il se produit dans une situation de communication orale ou écrite, quand le locuteur se trouve dans l'impossibilité de dénommer de nouvelles réalités linguistiques, il fait appel à d'autres unités lexicales d'une autre langue qui lui est connue. Ce transfert lexical d'une langue source à une langue cible doit répondre à quelques critères de la langue d'accueil (emprunteuse) et doit être tributaire de quelques changements sur les plans morphologique, syntaxique, phonétique et parfois sémantique. Une fois que l'unité en question s'intègre, on parle d'un emprunt lexical attesté. » Khelladi (2017 :22)

## 2. Le corpus

Le corpus auquel nous ferons référence se base principalement sur la production lexicale dans la presse écrite. Il s'agit de relever les emprunts lexicaux apparus dans la chronique « *Tranche de vie* »<sup>1</sup> du journal « Le quotidien d'Oran »<sup>2</sup>. Il représente un champ varié des

---

<sup>1</sup>La chronique « *Tranche de vie* » est une chronique quotidienne dans le journal « Le quotidien d'Oran »

<sup>2</sup>Le journal « Le quotidien d'Oran » est un journal francophone algérien

emprunts lexicaux et des néologismes qui marquent leur présence dans tous les domaines (humour, politique, économie, etc.). Il est à remarquer que notre corpus s'est forgé à base d'observations et de lectures minutieuses de la chronique « *Tranche de vie* ». La période qui a permis le relevé des occurrences s'étend du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 Décembre 2010.

### **3. Intégration morphosyntaxique (genre)**

#### **3.1 La notion du genre en français et en arabe**

Jean Dubois propose la définition suivante :

« Le genre est une catégorie grammaticale reposant sur la répartition des noms dans des classes nominales, en fonction d'un certain nombre de propriétés formelles qui se manifestent par la référence pronominal, par l'accord de l'adjectif (ou du verbe) et par des affixes nominaux préfixes suffixes ou désinences casuelles, un seul de ces critères est suffisant » (Dubois, 1994)

Si nous nous référons à cette définition, nous pouvons dire que la notion du genre est identique aussi bien en arabe qu'en français. En arabe, nous distinguons deux genres : le masculin et le féminin. Cette distinction de genre a eu lieu dans la catégorie des verbes, des noms, des adjectifs et des pronoms. En français, nous distinguons aussi deux genres : à savoir : le masculin et le féminin, pour tous les substantifs, adjectifs et pronoms, qu'ils désignent des êtres animés ou inanimés. En effet, les manuels de FLE quant à eux, consacrent l'essentiel de leur discours sur le genre aux êtres animés et à la formation du féminin, de sorte que les apprenants reçoivent la solide impression que le féminin se forme à partir du masculin en français, la plupart du temps en ajoutant simplement « e ».

Dans la plupart des cas, le genre en français joue uniquement un rôle grammatical. En effet, il est déterminé par le substantif et provoque l'accord des éléments qui dépendent du substantif. L'accord en genre permet ainsi d'indiquer les éléments qui dépendent du nom et de spécifier les rapports entre les différents propositions d'une même phrase. Le genre, en arabe et en français, permet d'identifier le nom qui est l'antécédent du pronom relatif ou du pronom personnel sujet; il permet de spécifier le nom qui est modifié par un adjectif. Le rôle majeur du genre n'est donc pas de marquer des distinctions biologiques.

#### **4. Genres arabismes nominaux dans la chronique « *Tranche de vie* ».**

Le travail terminologique que nous avons effectué a suscité des efforts conjugués : il vise à traiter l'unité en question et de procéder à une comparaison entre le statut actuel et celui qu'elle occupait dans le système de la langue prêteuse. L'analyse de notre corpus a permis de repérer le genre des arabismes (substantifs) féminins, à travers leurs

caractéristiques morphologiques : par exemple ; les arabismes et les algérianismes appartenant au genre féminin se terminent par l'adjonction du graphème *-a* final. Ce critère ne s'applique pas toujours sur tous les exemples relevés c'est-à-dire (si le graphème final n'est pas *-a* le genre est masculin).

Il s'avère, en effet, que les autres exemples n'ont pas ces mêmes caractéristiques communes. Ils présentent, néanmoins, des différences essentielles surtout sur le plan morphologique. Aussi, avons-nous remarqué que le genre de l'arabisme en question a été détecté grâce aux déterminants démonstratifs, possessifs, cardinaux, indéfinis, etc. Les cas de figures présentes dans notre corpus ont été catalogués comme suit :

- Un démonstratif masculin singulier en français + un radical arabe masculin,
- Un déterminant singulier français + un nom arabe féminin + la marque du féminin arabe « *ة* » orthographiée en français « *a* » (avec préservation du genre d'origine),
- Un déterminant français + adjectif + nom arabe,
- Un déterminant + une interjection,
- Un mot arabe (orthographe en français) + la marque du féminin arabe orthographié en français,
- Ajout du « *i* » à la fin du mot emprunté : marque du masculin en arabe.

Nous pouvons, donc, estimer qu'il y a une interdépendance très forte entre l'arabisme/algérianisme et le choix effectué par le chroniqueur du déterminant français selon le genre de l'unité en question surtout quand cette dernière exprime le même concept que celui de la langue source. Tout au long de notre travail d'analyse, nous nous sommes basés sur ces critères principaux dans le traitement du genre.

### **Critères :**

- Lexie prend le genre féminin parce qu'elle désigne un référent sémantique féminin.
- Le phénomène « *d'attraction* » (Boutemgharine 165 :2014) : la lexie étrangère présente des traits morphologiques communs à ceux de son équivalent sémantique en langue emprunteuse.
- Le phénomène « *d'assimilation* » ( Boutemgharine 166 :2014) : nous attribuons le genre féminin de la lexie car son équivalent sémantique en langue française est un nom féminin. Il y'a assimilation du genre grammatical de l'emprunt à celui de son équivalent sémantique.(par exemple : star /vedette Humbley 1974 :67)

Ces principes n'ont pas été pris en compte dans l'attribution du genre des noms empruntés à l'arabe. Ce processus se base principalement sur des critères purement morphologiques :

➤ Quand l'arabisme et l'algérianisme se terminent par le graphème « a » le substantif en question est un nom féminin.

➤ Quand le substantif ne se termine pas par un « a » il est considéré comme un nom masculin.

Or, ce principe n'est pas un critère fiable qui s'applique sur tous les exemples car il n'est pas toujours le cas. En effet, dans l'exemple suivant :

➤ « *Cette vie ma kène oualou **bouya**, chouf, rappelle-toi du tsunami, des volcans, des nuées ardentes, des tremblements de terre... Combien de temps **bouya**, on va se raconter des histoires ?* » **Titre Cause toujours, date 04/01/2009**

Le substantif « **bouya** » qui signifie en arabe « mon père » n'est pas considéré comme un substantif féminin, d'ailleurs, il renvoie au père et non pas à la mère. La terminaison « **ya** » remplace en français les déterminants possessifs qui renseignent sur le possesseur « mon », car en arabe algérien, la marque de possession ne se place pas avant le nom comme en français mais à la fin.

➤ « *...**Jdoudna**, nos ancêtres étaient comme ça, nos pères et mères aussi. Le fait qu'on ait fréquenté les écoles ne nous donne par le droit de faire fi de nos us et coutumes.* » **Titre « La modernité », date 08/02/2009**

Le substantif « **jdoudna** » qui signifie « nos ancêtres » se termine par le graphème « a » qui ne renvoie pas à la marque du féminin dans le substantif « ancêtres » mais qui joue le rôle d'un adjectif possessif et qui détermine le nom du point de vue de l'appartenance.

➤ « *Ceux, dont l'avenir est précaire, préféreront la prière dans le **moussala** du quartier.* » **Titre La classe, date 20/06/2009**

➤ « *Vente d'eau douce. Jadis, on l'appelait tout simplement « **El-Ma** » et elle était toute délicieuse et « potable » à boire. Par quel miracle, lui a-t-on attribué un adjectif alors qu'elle se fait de plus en plus rare ?* » **Titre El-Ma H'lou, date 25/04/2009**

Quant aux deux noms « moussala » et « el ma » qui sont considérés comme des arabismes (AS<sup>1</sup>) se terminent par un « a » et ne font pas partie des noms féminins, le « a », ici, fait partie du radical de ce nom.

➤ « *Selon le communiqué, les **harraga**, qui se trouvaient à bord d'une embarcation de plaisance de 8 mètres, luttèrent contre la mort au*

---

<sup>1</sup>AS dans notre article renvoie à Arabe standard

moment où ils furent repérés par le navire qui croisait dans les environs. » **Titre Clan-destin, date 30/06/2006**

➤ « Non messieurs ! **Les Chouhada** ne sont pas morts pour que chaque Algérien fasse le pays qu'il veut, au seuil de son immeuble. L'Algérie est plurielle. Toute en couleurs, c'est ce qui fait sa richesse. Arrêtons de vouloir la tirer vers le bas. Larbi Tebessi n'appartient à personne. » **Titre Un nom, une rue, date 14/02/2009**

Parfois, l'ajout du « a » à la fin du nom ne marque pas le féminin mais plutôt le pluriel du nom comme dans « *harraga* » qui est considéré comme le pluriel de « *harag* » (une seule personne) et qui renvoie à un (immigré clandestin) ainsi que « *chouhada* » qui est le pluriel de « *chahid* » (un martyr).

À l'exception des exemples cités ci-dessus, nous pouvons estimer que la plupart des arabismes et des algérianismes nominaux féminins, les plus fréquents, se caractérisent par une morphologie spécifique qui indique l'attribution de ce genre grammatical. Leur omniprésence est plus frappante, à l'exception de quelques emplois où la marque de ce genre était précédée d'un déterminant ou d'un article français. Nous avons constaté, donc, que la plupart des noms (arabismes et des algérianismes) qui se terminent par « a » appartiennent au genre féminin. Dans notre corpus nous avons relevé quelques exemples :

#### **4.1 Arabe dialectal (AD)<sup>1</sup>**

➤ « Au début, c'était pour faire comme les grands. **Une petite jebda** par-là, deux taffes et se rincer tout de suite la bouche. La première prise complètement, sans tousser, car ça faisait pas « *rajel* »... Je finis celui-là et promis, c'est le dernier. *kmi, kmi, Garrou après garrou.* »

**Titre Les fumiers, date 11/01/2009**

➤ « Et les Algériens sont forts dans **la chtara**. C'est d'ailleurs pour ça qu'il ne faut pas en vouloir au président de la République quand il dit « les Algériens ne payent pas leurs impôts, ils préfèrent donner **la chkara**, corrompre pour éviter le fisc ». » **Titre Répétition, date 17/01/2009**

➤ « **la camisole** Tu as raison rétorque l'ami assis à sa table. « Mais bien sûr que j'ai raison, insiste le premier, cet homme inconnu **fel houma**. » **Titre M'sonni, date 31/01/2009**

➤ « De **la khourda**, aussi. De rares articles potables vous attirent. Pour une fois l'ex prix est affiché, barré ; un autre vous est proposé. » **Titre Soldi, date 23/02/2009**

---

<sup>1</sup> AD dans notre renvoi à arabe dialectal

➤ « *Le travail n'est plus une vertu pour le gosse quand il voit le voisin vivre comme un nabab, devenir **charika gadra** sans bouger le petit doigt.* » **Titre Ouine ghadi biya ?**, date 23/04/2009

#### 4.2 Arabe standard

➤ « *C'est ça **el idara**. Le guichetier, censé être au service du public, devient actionnaire dans son administration* » **Titre Otage du silence** 15/07/2009

➤ « *Il le dit en ne respectant pas les passages cloutés **de la houkouma**. En balançant ses ordures là où il veut, quand il veut.* » **Titre Radio**, date 07/01/2009

➤ « *Amala ya **lalla el ouazira**, dites-vous que ce n'est pas uniquement l'argumentaire en **logha darija** qui fait le bon dirigeant. Quant aux grands journalistes qui vous ont servi de tremplin, ils gagneraient à parler en leur nom, ils n'ont jamais été mandatés pour parler au nom de nous autres.* » **Titre Un « panne à fric »**, date 15/06/2009

➤ « *Ils ont des phrases toutes fêtes. Caressant le sens du poil teinté au henné. Ils parlent dans votre dos, vous saluent faussement. Ce n'est pas **de la namima**.* » **Titre Il était une foi**, date 20/10/2009

➤ « *Chacun sa **qalaa**, ses verticalités, ses intérêts. Ils sont complices de la division de la société en communautés.* » **Titre Nekdeb ou nekdeb ?**, date 11/02/20100

Si l'on suit le principe selon lequel les arabismes et/ou les algérianismes nominaux en *-a* peuvent être considérés comme des noms féminins, nous pouvons dire que le genre de cette catégorie a connu une certaine stabilité grammaticale une fois intégré en français. En effet, la plupart des noms qui prennent un *-a* à la fin ont préservé leur genre grammatical de la langue d'origine d'une manière particulièrement claire. Aussi avons-nous remarqué que lors de leur emploi en français, ces lexies ont gradé leur genre grammatical initial.

Ce phénomène pourrait être considéré comme *une manifestation de la résistance à l'inflexion grammaticale au système du français* (Boutemgharine 2014). Par ailleurs, il faut signaler qu'il est très difficile d'extrapoler le genre des noms en français de façon précise. En effet, les noms inanimés en français ont un genre qui n'est pas motivé par le sens ou par la référence, il est attribué d'une manière arbitraire. En outre, la stabilité du genre des arabismes est considérée comme l'une des caractéristiques d'une intégration qui ne peut se faire qu'en se basant sur des critères morphologiques et sémantiques.

Comme nous l'avons souligné précédemment, notre corpus a donné lieu à plusieurs phénomènes et cas de figures relatifs à la notion du genre de se manifester. Nous avons relevé quelques arabismes nominaux dont le genre féminin est le résultat *de l'assimilation*

Boutemgharine 2014) au genre de leur équivalent en français et en espagnole, par exemple : *bogado*, *khorda* et *garro*. Comme le montre l'exemple suivant :

- « Elle qui ne parlait que de maquillage, de voyance, la voilà qui s'installe pour défendre la pluralité de l'information... Il est bien entendu, disait le «*bogado*», que le paysage médiatique est un élément fondamental et révélateur de la démocratie. »

**Ptoin de vue 02/04/2009**

À propos du mot « *le bogado* », nous pouvons constater que le genre est masculin et d'origine espagnole « *el abogado* ». Le dictionnaire de la langue espagnole propose la définition suivante :

« Inflexiones de 'abogado' (n): f: abogada, mpl: abogados, fpl: abogadas. Del verbo abogar: (conjugar)abogado es:el participio abogado, dam, y f. Persona legalmente autorizada para defender en juicio los derechos o intereses de los litigantes:trabaja en un bufete de abogados. Persona que intercede entre dos partes contendientes:hizo de abogado en una disputa. abogado del diablo col. Persona que contradice o pone en duda un argumento para esclarecer la verdad:en la disputa me tocó hacer de abogado del diablo. abogado del Estado Abogado que representa y defiende al Estado en asuntos juridicos. abogado de oficio Abogado designado por la ley para defender a las personas sin recursos económicos. »

Le substantif « *bogado* » présente un équivalent sémantique en langue espagnole. « *El bogado* » qui est un substantif masculin en présence aussi d'une marque du genre masculin présente par le déterminant français qui précède le mot « *bogado* » est identique à « *el abogado* » avec une modification sur le plan graphique, morphologique et phonétique ce qui a permis de préserver son genre initial.

« *De la khourda*, aussi. De rares articles potables vous attirent. Pour une fois l'ex prix est affiché, barré ; un autre vous est proposé. Mais comment vérifier que les prix sont effectivement revus à la baisse.»

**Soldi 23/02/2009**. L'emprunt « *khorda* » est considéré à la fois comme un algérianisme et un arabisme. Le dictionnaire arabe en ligne « قاموس المعاني », propose l'explication suivante :

خُرْدَة: ( اسم )

الجمع : خُرْدَوَات

الخُرْدَة: ما صَغُرَ وتَفَرَّقَ من الأمتعة

قِطْعُ المعادن الصغيرة ، أدوات معدنيّة مختلفة كالأقفال وأدوات المائدة

محل خُرْدَوَات : محلّ لبيع الأشياء الصّغيرة أشياء قديمة فقدت صلاحيتها ويمكن استعمالها من جديد

في شكل ما ، كقطع الحديد أو الزجاج ، أو الورق العتيق يتاجر في الخُرْدَة

Cette explication est identique à celle proposée par le dictionnaire en ligne lexilogos à son équivalent en langue française « brocante » BROCANTE, *subst. fém. Familier A. – Commerce d'objets d'occasion, généralement de peu de valeur. Synon. Plus rare brocantage .B. – P. méton. 1. [En parlant de choses] Magasin, endroit où a lieu le commerce des objets d'occasion. Vieilli. Objet de peu de valeur.* La féminisation du substantif « khourda » est assimilée à son équivalent en langue française qui est « brocante ». Il s'agit d'un synonyme identique. Ce qui nous aide à détecter mieux le genre de l'unité en question est l'adjonction du *-a* à la fin du mot « khorda » ce qui explique en partie que ce dernier est féminin, à cela s'ajoute, le déterminant français qui confirme l'appartenance du mot « khorda » au genre féminin. Il bénéficie d'une certaine stabilité de son genre grammatical une fois intégré en français, c'est pourquoi, il a préservé son genre d'origine.

- «*Trou dans le budget en attendant d'autres trous, on étouffe. Ras-le-bol ! Demain je m'arrête. Je finis celui-là et promis, c'est le dernier, kmi, kmi. Garrou après garrou.* » **Les fumiers 11/01/2009**

Le phénomène d'assimilation a marqué sa présence à travers l'algérianisme « garro ». Ce dernier a un équivalent sémantique en français qui est « mégot » ou « clope ». Les deux sont du genre masculin. L'emprunt « garro » a été employé comme une lexie faisant partie du genre masculin puisque il est précédé d'un pronom démonstratif masculin qui a fait allusion à un emploi au genre masculin :

- «*Je finis celui-là et promis, c'est le dernier, kmi, kmi. Garrou après garrou.* » **Les fumiers 11/01/2009.**

L'interprétation amène à prendre en compte l'effet d'influence du genre de son équivalent sémantique en français qui est *mégot* ou *clope*. Nous pouvons, donc, dire que le concept désigné par l'emprunt et son équivalent sont les mêmes, nous tenons à préciser qu'une association se crée entre les deux mots, c'est-à-dire, l'un est assimilé à l'autre. Quant au phénomène d'attraction, aucun exemple n'a été relevé dans notre corpus.

Le genre a été identifié, dans notre vaste corpus, grâce aussi à d'autres formules qui ont permis aux unités en question de préserver leur sens d'origine et de s'intégrer plus au moins d'une manière réussie dans la chaîne discursive française, que nous avons synthétisées sous forme de plusieurs schémas :

### Un démonstratif masculin singulier en français + un radical arabe masculin

➤ « Tu sais mieux que moi que dans ce bled il n'y a de l'avenir que pour ceux qui se sont inscrits dans le passé. » *cause toujours*, 04/01/2009.

➤ « Je ne suis pas plus musulman que celui qui n'a pas les moyens de pratiquer ce fardh. » *El maâroutf, maâroutf* /10/04/2010

Nous remarquons que l'arabisme préserve son genre d'origine et le déterminant ou le démonstratif varie en fonction de la classe nominale à laquelle est censé appartenir l'unité empruntée. Dans d'autres cas, nous trouvons des emprunts qui sont déjà intégrés dans le dictionnaire de la langue française, ce qui ne leur pose aucun problème d'adaptation comme « *bled* ». Par contre au niveau du second exemple « *fardh* » qui est un mot d'origine arabe faisant partie du domaine de la religion a été actualisé avec le système linguistique français en gardant son genre d'origine qui est considéré comme un masculin singulier. Dans le cas de « *ferdh* » le « ce » est remplacé par « هذا » et a donné « *ce fardh* » au lieu de « *hadha el ferdh* » « هذا الفرض » ce qui signifie « cette obligation » en français.

Pour ce qui est de ce premier cas, nous avons remarqué que le chroniqueur recourt à un démonstratif masculin singulier en français lequel a été ajouté à un nom arabe. Le chroniqueur se donne une certaine liberté pour instaurer un lien beaucoup plus intime avec son lecteur à travers ces innovations lexicales. Pour le « ce » du premier exemple, il est admis en français étant donné que le mot « *bled* » est intégré dans le dictionnaire français tandis que le « ce » associé au nom « *fardh* » pose une autre piste d'analyse.

### Un déterminant singulier français + un nom arabe féminin + la marque du féminin arabe « ة » orthographiée en français « a » (avec préservation du genre d'origine)

#### 4.3 Arabe standard

➤ « Qu'une slala va remplacer une autre slala et que toutes les lois sont faites sur mesure pour quelques-uns. » *cause toujours date* : 04/01/2009.

➤ « Il le dit en ne respectant pas les passages cloutés de la houkouma. » *Radio date* : 07/01/2009.

➤ « oui, vous êtes bien chez la katiba du moudir, c'est de la part de qui « silteplé » ? Je vais voir siléla !... Désolé khouya, il n'est pas encore rentré... » *Zaama date* : 08/01/200

Le substantif « *slala* » est un féminin singulier associé à un déterminant français mais qui est de sa classe nominale, la même

structure est préservée pour les autres substantifs à savoir : « *katiba* » et « *houkouma* ». Sur le plan graphique le [ḥ] est orthographié en [a] parce que le son [ḥ] quand il se trouve à la fin des noms arabes féminins perd sa voyelle ou parfois voyelle nasale et se convertit en [ʔ] quiescent, c'est pourquoi nous prononçons « *slalah* » avec un [ḥ] muet, la marque du féminin sera orthographiée en [a] à la fin du nom féminin : ce qui a donné « *سلالة* » « *slala* » transposé en français et qui se termine avec un [a], comme pour les autres exemples relevés *houkouma*, *katiba* au lieu de *حكومة* et *كاتبة*.

Au niveau de ces exemples, nous avons remarqué une intégration presque totale des mots « *salala* » « *houkouma* » « *katiba* ». En effet, le journaliste a fait recours à un article indéfini en français, à son tour, ce dernier a été associé à un nom arabe féminin.

Au niveau de « *la houkouma* », nous avons remarqué que l'article défini « le » définit « *la houkouma* » et « *la katiba* », c'est-à-dire, le gouvernement avec l'ajout, bien entendu, de la marque du féminin arabe orthographiée en français. Ces mots ont gardé leur déterminant d'origine et cette dernière a été substituée par celle de la langue française.

#### 4.4. Arabe dialectal

➤ « *Une khamsa* est accrochée sur son pare-brise, elle se dispute la place avec un CD sur lequel un khattate a écrit un semblant de «Aya» contre les jaloux. 10/02/2009

Dans cette perspective, le chroniqueur fait référence à une culture arabe locale partagée avec tous les Algériens et avec toute la communauté algérienne.

Une « *khamsa* » ou ce qui est connu sous le nom de « *main de fatma* » en français, est une amulette ou un porte-chance sous la forme d'une main qui contient deux pouces comme le montre l'exemple suivant :

➤ « *Une khamsa* est accrochée sur son pare-brise, elle se dispute la place avec un CD sur lequel un khattate a écrit un semblant de «Aya» contre les jaloux. » 10/02/2009.

Quant au « *khattat* » est celui qui maîtrise l'art d'écriture. « *Khatat* » vient de « *khat* » en arabe écriture.

#### Déterminant français + adjectif + nom arabe

« Au début, c'était pour faire comme les grands. *Une petite jebda* parlait, deux taffes et se rincer tout de suite la bouche. » Titre *les fumiers* date : 11/01/2009.

Le quatrième cas de figure représente une chaîne discursive en français qui contient la formule suivante : **déterminant français + adjectif + nom arabe**. Cette intégration consiste à peindre des mots étrangers inconnus par des combinaisons avec des mots déjà connus.

Le substantif « *djebda* » qui signifie, en français, « *aspiration ou inhalation* » est associé à un déterminant féminin et un adjectif féminin pour pouvoir assurer une intégration totale en ajoutant, bien entendu, la marque du féminin en arabe transposée en français. C'est une intégration d'un mot arabe au sein de cette séquence en français.

### Un déterminant + une interjection

- « Ils s'engouffrent sans un ouf dans la voiture. » **Zid chouïa felmoteur, 01/02/2009**

Ce cas de figure ne peut en aucun cas être considéré comme une intégration qui concernerait les catégories d'emprunt lexical. En effet, une interjection est considérée comme une catégorie de mot invariable permettant, à l'énonciateur, d'exprimer une émotion spontanée (*joie, colère, surprise, tristesse, admiration, douleur, etc.*). Cette formule est susceptible d'être rencontrée dans toutes les langues.

### Un mot arabe (orthographe en français) + la marque du féminin arabe orthographié en français

- « La crise de nerfs, nous autres Algériens on l'a apprivoisée el-meskina. Qui, de nous n'est pas en état d'agitation avec ou sans crise ? » **Définition, 01/03/2009**

- « Zorroni kouli simana marra et jibouli el-gouffa. Non, ce refrain je ne l'aime pas... El-foum fermé, ma téddokhlo debbana. Jusqu'à quand ? » **29/03/2009**

- « Tebdilamor tebdila. Meskia et parure se disputent l'espace poitrine. El-messiassa et le kholkhal. Elle est fière d'arborer des bijoux et costumes «made in Algérie». **Décalage, 01/04/2009**

- « C'est qu'un certain octobre mille neuf cent quatre-vingt-huit, des gamins nus, des gars mains nues sont descendus dans la rue et ont cassé tous les symboles de la hogra. » **C'est promis ! 07/04/2009**

- « Sous ce qui reste d'un balcon, au seuil d'une mairie qui ressemble à dar el baladia, un écrivain public cale son bijou-gagnepain entre ses jambes. » **Rencontre, 06/08/2009**

Dans cette partie, nous étudions un cas particulier relatif aux emprunts lexicaux pour illustrer comment la structure des phrases peut varier d'une langue à une autre, d'une culture à une autre sans provoquer des malentendus lorsque les différents inters actants ne sont pas conscients de la dimension culturelle de ces variations. Il s'agit

d'une série de mots d'origine arabe orthographiés en français pour marquer la spécificité du parler de la région ouest car :

« L'arabe se base sur des règles morphosyntaxiques spécifiques qui relèvent à moitié de l'arabe littéral et de la langue française. Le but, non intentionnel, de l'interlocuteur algérien est d'associer tant d'éléments afin de former une phrase à l'aide des mots qui portent un sens dans différentes stratégies de communication. C'est pourquoi le passage de ces unités, empruntées de la langue française, connaît un déguisement morphologique qui rend ainsi ces mots distingués de leur origine (forme, prononciation et sens). » (Khelladi, 76 : 2012)

Ces unités en question : *el-meskina*, *Lebsa mor lebsaune kafra*, *simanael-gouffa* El-foum fermé, ma téddokhlo *debbana*, *Tebdilamor tebdila*, *MeskiaEl-messiassakhatoua après khatoua*, *Banka*, *el baladia*, «*el mout wahda*», ont gardé leur genre initial et ont pu être adapté avec le système de la langue d'accueil. Il s'agit d'une intégration plus au moins réussie de ces unités. Rappelons que toute la chronique est censée rédigée en français et que le lecteur algérien n'est confronté à ce genre d'unité que rarement. En ce qui concerne le chroniqueur, il introduit ces algérianismes et ces arabismes pour favoriser une implication directe de l'ensemble de lectorat dans l'acte d'emprunter à une langue locale.

#### **Ajout du « y » au début du mot emprunté : marque du masculin en arabe**

- « Le jeune *yechki*. L'enfant *yebki*. *El mra* c'est normal. Le commerçant se plaint. Le fonctionnaire sur les nerfs. Le gouvernement *yechki*. » « *Chki chki* », 20/04/2009

Dans l'exemple cité ci-dessus, nous remarquons l'annexion du « y » devant le verbe « *yechki* » qui signifie en français « réclamer ». Nous assistions à une intégration des algérianismes dans le système de la langue française.

En ce qui concerne notre exemple, le « y » remplace le pronom personnel « il » et nous obtiendrons, donc, une nouvelle unité issue de la réunion des éléments de la langue arabe classique et de l'arabe dialectal. Il s'avère bien que les critères d'attribution du genre nécessitent une réflexion approfondie et la mise en œuvre d'un ensemble de stratégies car il est difficile à les reconnaître avec précision même en français le genre n'est pas toujours facilement explicable et concerne aussi bien les mots de la langue que ceux qui sont empruntés. La règle selon laquelle la féminisation et la masculinisation se font est délaissée au profit des autres facteurs.

## Conclusion

L'intégration morphosyntaxique est considérée comme un parcours complexe qui nécessite la mise en œuvre de plusieurs techniques et stratégies : pendant et après le transfert. En effet, lorsque nous avons décrit minutieusement la construction du genre de l'unité lexicale en passant d'une langue 1 vers une langue 2, nous avons remarqué plusieurs modifications et aménagements sur le plan morphosyntaxique et même graphique. La plupart des arabismes et des *algérianismes* ont été intégrés selon les règles de la langue d'accueil. En effet, les procédés de féminisation et de masculinisation des arabismes ont été, dans l'ensemble, réalisés à travers des marques soumises aux règles de la langue d'accueil. Nous pouvons considérer ces intégrations réussies comme une preuve de la vitalité et de la plasticité des deux langues : l'arabe et le français.

## Bibliographie

- APOTHELOZ, D. 2002. *La construction du lexique français : Principes de morphologie dérivationnelle*. Paris: Ophrys.
- BOUTMGHARINE, N. 2014. Emprunt et alternance codique dans la presse marocaine d'expression française, Thèse de Doctorat en Sciences du Langage, Université Paris Diderot ( Paris 7).
- DEROY, L. 1956. *L'emprunt linguistique*. Paris : Les Belles lettres.
- DUBOIS, J. et al. 1973. Dictionnaire de linguistique. Paris : Librairie Larousse.
- Dictionnaire arabe en ligne « قاموس المعاني »
- Diccionario de la lengua española © 2005 Espasa-Calpe
- GUMPERZ, J. J. 1989. Engager la conversation. Paris : Minuit
- HUMBLEY, J. 1974. « Vers une typologie de l'emprunt linguistique », Cahiers de lexicologie, 32/3, p. 46-70
- KHELLADI, S. 2012. « Processus d'intégration de l'emprunt lexical dans la presse algérienne d'expression française », in, Revue Synergie Chili n° 8, pp.71-81.
- KHELLADI, S. 2017. *Processus d'intégration de l'emprunt lexical dans la presse algérienne d'expression française. Cas d'étude la chronique « tranche de vie » du journal « Le quotidien d'Oran »*, Thèse de doctorat en sciences du langage, Université d'Oran2
- PICOCHÉ J. 2000. *Précis de lexicologie française. L'étude et l'enseignement du vocabulaire*. Paris : Nathan,
- SUDRES, C. 2001. *Fonctions et enjeux des variations linguistiques et littéraires dans les autobiographies*. Mémoire de DEA, Université Stendhal Grenoble III.

**Sid Ahmed KHELLADI**

**Maître de conférences B**

**Domaine de recherche : sciences du langage**

**Université Mohamed Ben Ahmed Oran 2**

**Email :khelladi11@yahoo.fr**